

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mon Doudou Ltd		Date d'inspection Le 25 février 2026
Nom de l'établissement Garderie Mon Doudou - Jeux de Lettres		Numéro de permis 2010280
Adresse 2175 Mountain Road Moncton NB E1G 1B5		Numéro de téléphone (506) 227-2722
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	06 mars 2026	
Commentaires: Durant la visite, la mentore en assure de la qualité observe que le dernier rapport d'inspection affiché est daté de 2024. Le rapport d'inspection le plus récent doit être affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement.			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	27 févr. 2026	
Commentaires: Durant la visite, la mentore en assurance de la qualité observe que des rénovations ont été apportées au bâtiment sans avoir avisé le département. Tel que le retrait d'un mur pour augmenter la capacité maximale des locaux. Le lieu d'exploitation qui a été approuvé ne doit pas avoir changé depuis la dernière inspection sans demande de changement. Une demande de changements et les documents nécessaires concernant les rénovations doivent être soumis au département le plus tôt possible.			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.
La mentore en assurance de la qualité est présente en avant-midi durant la période de collation ainsi que lors des jeux intérieurs.
La mentore en assurance de la qualité observe les enfants engager dans diverses activités, notamment la peinture d'un autobus scolaire, la lecture de livres et le coloriage libre à l'aide de craies de cire aux couleurs de leur choix. Les membres du personnel chantent également plusieurs comptines avec les enfants lors des moments de transition.
Les éléments suivants ont été vérifiés : - Le ratio et le nombre maximal d'enfants

Commentaires généraux

- Les affiches dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Les activités quotidiennes
- L'orientation des enfants
- L'aire de jeu intérieure
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure
- Les toilettes
- Les espaces de rangement
- Le changement de couches
- Le lieu d'exploitation

Une discussion a eu lieu concernant la planification des activités, la mentore en assurance de la qualité recommande que ceux-ci soient imprimés afin qu'ils soient plus accessibles.

Dans le local des enfants d'âge scolaire, seulement la routine quotidienne des demi-journées est affichée, l'exploitante doit s'assurer que la routine quotidienne des journées complètes des enfants d'âge scolaire soit également affichée dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

La mentore en assurance de la qualité recommande que l'exploitante contacte l'agente pédagogique concernant les heures de développement professionnelles afin de recevoir du soutien concernant les formations disponibles.

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 février 2026

Date

original signé par

Eugenie Agbli

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"